

CIRCUITS FIS 2020

19.3.1 INSCRIPTIONS LISTES FIS

19.3.2 INSCRIPTIONS COURSES

19.3.3 CIRCUITS FIS HOMMES et DAMES

19.3.4 QUOTAS

19.3.5 SCST Hommes et Dames (Cahier des charges – calendrier)

19.3.1 : INSCRIPTIONS ATHLÈTES SUR LISTES FIS

☞ Voir rubrique [Fédération/Règlementation/Règles communes] « Inscriptions Athlètes sur les listes FIS » <http://www.ffs.fr/federation/reglementation/regles-communes>

19.3.2 : INSCRIPTIONS ATHLÈTES COURSES FIS FRANCE

- Les responsables de chaque comité doivent envoyer par mail leurs inscriptions sous fichier (.SAV) SKIFFS de préférence, directement au comité d'organisation avec une copie par mail à JL Galinier (hommes) et Phil.Martin (dames) (**24h au minimum avant le comité de course**) [Art.604.4 du RIS 2019](#)

19.3.3 : LES COURSES FIS

19.3.3.1 Courses FIS

- Elles commencent à partir du 1^{er} juillet pour l'hémisphère sud (début effectif de la nouvelle saison) et du 2^{ème} WE de novembre jusqu'au 30 avril pour l'hémisphère nord.
- Elles permettent la formation, la confrontation, les sélections des jeunes skieurs afin de leur permettre l'accession au Haut Niveau.
- Accessibles à tous les coureurs licenciés à la FFS (pour les français) et à la FIS à partir de la catégorie U18 (en respectant les quotas alloués à chaque nation et à chaque comité), ces courses ont également comme but la confrontation des athlètes français et étrangers dans toutes les disciplines.

Ces courses peuvent être support des :

- Championnats de France Elite (NC)
- Championnats de France U21 (NJC)
- Championnats de France U18 (**NJC U18**)

du :

- Ski Chrono Samse Tour Vitesse, Technique et U18 (H et D)

Elles servent également de support pour les sélections en Coupe d'Europe.

19.3.3.2 Courses FIS NJR

- Réservées aux années **1999 à 2003**

19.3.3.3 Courses FIS ENL

- Courses FIS de promotion mais pour lesquelles la pénalité ne peut être inférieure à **60 points**

19.3.3.4 Courses FIS CIT

- Réservées aux coureurs citoyens (**mini 25 pts -en vitesse et combiné- et 30 pts en technique**) avec un quota restreint pour les autres coureurs

19.3.3.5 Courses FIS UNI

- Réservées aux coureurs universitaires avec un quota restreint pour les autres coureurs

19.3.4 : QUOTAS

19.3.4.1 COURSES FIS HOMMES

(pour info, pas de quota pour le circuit FIS dames)

QUOTA FIS 2019-20		
	<i>Nbre de places si 15 étrangers+15 FFS</i>	<i>Pourcentage par comité</i>
AP	6	5.75%
AU	2	2.05%
CA	4	3.52%
CO	1	0.87%
DA	6	6.32%
IFNO	2	1.63%
MB	23	22.65%
MJ	2	1.85%
MV	2	1.65%
PE	3	2.73%
PO	1	0.77%
SA	49	48.63%
GIRSA	1	0.82%
CIT	1	0.77%
Total CS	101	100.00%
Nations autres	15	
FFS	15	
Places fixes		
Club Org	2	
CR Org	1	
WC FFS	6	
TOTAL	140	

19.3.4.2 : FIS NJR HOMMES

○ Rappel :

QUOTA FIS NJR 2019-20		
	<i>Nbre de places si 25 étrangers</i>	<i>Pourcentage par comité</i>
	112	
AP	6	5.32%
AU	2	2.13%
CA	4	3.19%
CO	1	1.06%
DA	6	5.32%
IFNO	2	2.13%
MB	32	28.72%
MJ	4	3.19%
MV	2	2.13%
PE	5	4.26%
PO	1	1.06%
SA	44	39.36%
GIRSA	1	1.06%
CIT	1	1.06%
Total CS	112	100.00%
Nations autres	25	
Places fixes		
Club Org	2	
CR Org	1	
TOTAL	140	

19.3.4.3 : FIS CIT

En relation avec Richard LESIEUR, responsable du circuit CIT.

19.3.4.4 : COURSES FIS A L'ETRANGER (REGLES DE PARTICIPATION)

- **Règles générales pour la participation à des courses FIS à l'étranger :**
 Les inscriptions se font exclusivement par l'intermédiaire de la FFS (Joe Galinier pour les hommes et Phil Martin pour les dames).
 Maximum 10 coureurs par épreuve et par nation pour les hommes. Pour les dames, les quotas FIS s'appliquent uniquement si le nombre de participantes dépasse les 140.
 Pour les FIS NJR : 50% du quota FIS
 Les comités sont tenus de participer en priorité aux épreuves du circuit FIS France.

- **ATTENTION : Pour les circuits dans l'Hémisphère Sud prévoir les demandes d'inscription à ces courses avant le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre pour les USA et CAN par le canal fédéral (Joe GALINIER pour les Hommes – Philippe MARTIN pour les Dames)**

19.3.4.5 : FIS ORGANISEES EN FRANCE PAR UN PAYS ETRANGER

○ **Règle : 10 coureurs Hommes ont le droit de participer :**

Des dérogations demandées par la FFS à la FIS peuvent être accordées avec l'accord du pays organisateur : Soit un double quota (20) soit un quota spécial (>20 coureurs)

19.3.5 CAHIER DES CHARGES ORGANISATEURS COURSES FIS du Ski Chrono Samse Tour 2020

ARTICLE 1 : APPELLATION



Hommes :

"Ski Chrono Samse Vitesse Hommes 2020"

"Ski Chrono Samse Technique Hommes 2020"

"Ski Chrono National Samse Hommes U18 2020"

Dames

"Ski Chrono Samse Vitesse Dames 2020"

"Ski Chrono Samse Technique Dames 2020"

"Ski Chrono Samse Dames U18 2020"

Clubs

"Ski Chrono Samse Tour Clubs 2020"

(Pour établir ce classement « CLUB », on totalise tous points marqués sur les différents classements SCST Hommes et Dames.)

ARTICLE 2 : CATEGORIES CONCERNEES

- HOMMES et DAMES toutes catégories pour les SCST Vitesse et Technique
- HOMMES et DAMES nés en 2002 et 2003 pour le SCST U18

ARTICLE 3 : BUTS

- Courses de préparation pour les skieurs des groupes nationaux des épreuves de CM et de CE
- Sélections pour les CE
- Établir un classement des meilleurs skieurs français du circuit FIS sur un certain nombre de courses durant la saison.
- Établir un classement des Clubs français lors des compétitions FIS France de référence du SCST Technique, Vitesse et U18 Hommes et Dames.

ARTICLE 4 : PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

- Ski Chrono, le Dauphiné Libéré, la SAMSE et la Caisse d'Épargne

ARTICLE 5 – CÉRÉMONIES DE REMISE DES PRIX

- Une cérémonie de remise des récompenses suivie du verre de l'amitié ou d'un buffet, doit être organisée si possible au cœur de la station ou du village en fin d'après-midi ou en soirée afin de donner à cet événement un caractère festif et convivial.

ARTICLE 6 – CLASSEMENT- TROPHÉES- PRIMES DE COURSE

- L'organisation remet aux 5 premier(e)s de chaque épreuve un trophée ou une récompense ainsi qu'aux 3 premier(e)s U18
- Un classement général intermédiaire est établi après chaque course comptant pour le Ski Chrono Samse Tour Vitesse, le Ski Chrono Samse Tour Technique, le Ski Chrono Samse Tour U18 et le SCST Club.
- A la fin de la saison, des primes sont remises par la FFS aux 3 premiers du classement général final (H&D) des SCST Vitesse, Technique et U18 2020. (exception pour les dames, des primes sont versées pour chaque étape pré-définie)

Nota : Le classement SCST U18 dame est établi en totalisant les meilleurs points (type coupe du monde) marqués lors de (5 SL+ 5 GS+ 3SG+3 DH+1AC sur 7GS / 7SL / 4SG / 4 DH 2AC disputés dans le cadre du calendrier SCST U18. Le podium du classement final est primé Les classements généraux Technique GS, Technique SL et Vitesse dame ne sont pas primés. Ils servent à l'établissement du classement SCST CLUB (classement mixte, homme et dame).

En revanche, les vainqueurs au scratch (ou première française le cas échéant) des 8 SL / 8 GS / 4 SG et 3 DH et 1AC du calendrier SCST technique +vitesse dames sont primés .

ARTICLE 7 – PRÉPARATION et MISE À DISPOSITION DES PISTES/MATÉRIEL

- Les épreuves doivent se dérouler sur des pistes bénéficiant de neige de culture.
 - La piste de course doit être la plus compacte possible
 - Pour les épreuves de Slalom, la piste de course doit **obligatoirement** être injectée ou arrosée.
 - Le Comité d'organisation doit favoriser l'accueil des équipes qui souhaitent s'entraîner (en libre ou en tracé) les jours précédents ou suivants les compétitions.
- >> Une piste d'échauffement (dont la sécurité sera validée par les équipes) doit être mise à disposition avant la course.

ARTICLE 8 - COUVERTURE MÉDIATIQUE

- Le Dauphiné Libéré/Ski Chrono soutient et parraine cet événement afin que celui-ci soit diffusé le plus largement possible.
- Suivi des courses sur :
<https://www.ledauphine.com/skichrono/ski-alpin>

ARTICLE 9 – ENGAGEMENTS DE LA FFS

- La FFS s'engage à favoriser la participation des athlètes de CM et de CE à ces compétitions dès lors que les calendriers internationaux le permettent.
- La promotion à l'échelle nationale sera assurée par le service Promotion/Communication de la Fédération Française de Ski et Le Dauphiné Libéré/
<http://www.ledauphine.com/skichrono> .

ARTICLE 10 – PRISES EN CHARGE

- Les frais d'hébergement des coordonnateurs FFS des circuits FIS H et D sont pris en charge par l'organisation.

ARTICLE 11 – SERVICE MÉDICAL : COURSES DE VITESSE

- Le comité d'organisation désignera un Responsable médical (chef du service des pistes ou médecin) qui sera présent sur la piste et coordonnera l'ensemble des secours lors des entraînements et des courses. Il sera aussi présent lors du premier comité de course.
- Le comité d'organisation désignera également un médecin de la station (si le responsable médical n'est pas médecin) qui sera lors des entraînements et des courses en contact radio avec le jury afin d'intervenir rapidement sur la piste si le Responsable médical fait appel à lui suite à un accident.
- Ses honoraires sont facturés à l'organisateur

Calendrier et Classements Ski Chrono Samse Tour 2020 HOMMES et DAMES

Voir rubrique [Ski Alpin/Compétitions/Circuits] puis sélectionner l'un de ces circuits :

[**SCST Vitesse Hommes**](#)

[**SCST Technique Hommes**](#)

[**SCST U18 Hommes**](#)

[**SCST Vitesse Dames**](#)

[**SCST Technique Dames**](#)
[**Slalom**](#) [**Géant**](#)

[**SCST U18 Dames**](#)

[**SCST Club**](#)